
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE MARDI 18 NOVEMBRE 2014 À 9 H AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE À RAWDON, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Bruno Guilbault
Louise Poirier
Katy Dupuis
Raymond Rougeau
Renald Breault
Kimberly St Denis
Stéphanie Labelle



1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCES

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault et Me Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14-555 Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion - Règlement numéro 40-2008-3 modifiant le règlement numéro 40-2008 et ses amendements relatifs au programme d'aide financière pour la confection d'enseignes sur le territoire de la municipalité de Rawdon afin de reconduire ce programme pour la période incluse entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014
4. Avis de motion - Règlement numéro 39-99-5 modifiant le règlement numéro 39-99 et ses amendements concernant les animaux afin de modifier les dispositions relatives à l'émission et aux coûts des licences
5. Octroi de contrat - Opération et gestion des services aquatiques à la piscine de l'école secondaire des Chutes 2015-2019
6. Versements de prestations CSST
 - 6.1 Dossier CSST numéro 139479745
 - 6.2 Dossier CSST numéro 139023899
 - 6.3 Dossier CSST numéro 138530753
7. Période de questions
8. Levée de la séance

3. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 40-2008-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 40-2008 ET SES AMENDEMENTS RELATIFS AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA CONFECTION D'ENSEIGNES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE RECONDUIRE CE PROGRAMME POUR LA PÉRIODE INCLUSE ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 2014 ET LE 31 DÉCEMBRE 2014

14-556 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Stéphanie Labelle que lors d'une séance du conseil sera adopté le Règlement n° 40-2008-3 modifiant le règlement numéro 40-2008 et ses amendements relatifs au programme d'aide financière pour la confection d'enseignes sur le territoire de la municipalité de Rawdon afin de reconduire ce programme pour la période incluse entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014.

4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 39-99-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 39-99 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LES ANIMAUX AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉMISSION ET AU CÔUTS DES LICENCES

14-557 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Louise Poirier que lors d'une séance du conseil sera adopté le Règlement n° 39-99-5 modifiant le règlement numéro 39-99 et ses amendements concernant les animaux afin de modifier les dispositions relatives à l'émission et aux coûts des licences.

5. OCTROI DE CONTRAT – OPÉRATION ET GESTION DES SERVICES AQUATIQUES À LA PISCINE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DES CHUTES 2015-2019

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation expédiée à seize (16) soumissionnaires potentiels pour l'opération et la gestion des services aquatiques à la piscine de l'école secondaire des Chutes 2015-2019;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues et que la plus haute soumission conforme (irrégularités mineures) pour l'opération et la gestion des services aquatiques à la piscine de l'école secondaire des Chutes 2015-2019, a été déposée par l'entreprise Le Groupe Marcoux-Mireault En Forme Inc., au taux horaire de 12,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service du greffe et du Service des loisirs et de la culture;

14-558 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu :

D'octroyer à l'entreprise Le Groupe Marcoux-Mireault En Forme Inc., le contrat pour l'opération et la gestion des services aquatiques à la piscine de l'école secondaire des Chutes 2015-2019 au taux horaire de 12,00 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat à intervenir.

6. VERSEMENTS DE PRESTATIONS CSST

6.1 DOSSIER CSST NUMÉRO 139479745

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de versements de prestations CSST dans le dossier numéro 139479745, un solde représentant un montant de 3 860,81 \$ doit être versé à l'employé.

14-559 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu :

D'autoriser et d'effectuer le versement du solde représentant un montant de 3860,81 \$ à titre de prestations de CSST dans le dossier numéro 139479745 auquel s'ajoutera l'intérêt au taux légal de 5% à compter du 1^{er} janvier 2013. Ce montant sera ajusté de l'écart entre la somme payée pendant la période de retour progressif de l'employé pour l'événement du 17 avril 2012 et le montant versé par la CSST.

6.2 DOSSIER CSST NUMÉRO 139023899

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de versements de prestations CSST dans le dossier numéro 139023899, un solde représentant un montant de 4 633,67 \$ doit être versé à l'employé.

14-560 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu :

D'autoriser et d'effectuer le versement du solde représentant un montant de 4 633,67 \$ à titre de prestations de CSST dans le dossier numéro 139023899, auquel s'ajoutera l'intérêt au taux légal de 5% à compter du 16 décembre 2013.

6.3 DOSSIER CSST NUMÉRO 138530753

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de versement de prestations CSST dans le dossier numéro 138530753, un solde représentant un montant de 2 350,00 \$ doit être versé à l'employé.

14-561 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu :

D'autoriser et d'effectuer le versement du solde représentant un montant de 2 350,00 \$, à titre de prestations de CSST dans le dossier numéro 138530753, auquel s'ajoutera l'intérêt au taux légal de 5% à compter du 1^{er} janvier 2013.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément à la loi, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

14-562 Il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu :

Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, Monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 9 h 07.

(S) _____
Me Caroline Gray
Directrice du Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

(S) _____
Bruno Guilbault
Maire